



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03/10/2023

Dossier complet le : 03/10/2023

N° d'enregistrement : F09323P0293

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Mison (04)
"Centrale solaire MSN"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

TotalEnergies Renouvelables France

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GROLEAU

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis sur toitures, et ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 991 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet localisé sur la commune de Mison (04) concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 0,991 MWc au droit d'un ancien dépôt pétrolier. Le site a été exploité par TotalEnergies de 1969 à 1990 pour le stockage et la distribution de produits pétroliers tels que supercarburant, essence, gasoil et fioul domestique. Le site a entièrement été démantelé entre Février et Mai 2006. Dans le cadre de la cessation d'activité ICPE, des travaux de dépollution ont été réalisés et un suivi de la qualité des eaux souterraines a été fait (pollution des eaux et des sols en hydrocarbures BTEX et HAP). En 2014 le préfet a signifié à TotalEnergies la fin du suivi piézométrique et l'autorisation de reboucher les piézomètres.

Le projet sera implanté sur 1,25 ha (emprise clôturée), représentant approximativement 1680 modules (soit une surface sous panneaux de 4 495 m²). Le point haut des modules sera de 2,37 m et l'espacement prévu entre les tables sera de 2,60 m. Les structures seront posées sur des plots béton/gabions de par l'historique du site (ancien site et sols pollués).

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au droit du site de Mison permettra la production d'énergie renouvelable sur un foncier dégradé. Il s'agira ainsi de revaloriser un ancien site de dépôt pétrolier. Le choix du site, ainsi que l'analyse des variantes du projet est proposé en annexe 9 du dossier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus s'étalent sur une durée d'environ 4 mois suivant les grandes étapes suivantes :

- Délimitation du chantier avec la clôture ;
- Balisage des enjeux environnementaux éventuels identifiés préalablement dans le cadre des inventaires, gestion d'éventuelles espèces exotiques envahissantes relevées sur le site ;
- Préparation du site (création des pistes et installation des citernes) et réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ;
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier, d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements;
- Pose des fondations en béton ou gabions ;
- Installation des structures sur les fondations réalisées ;
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques ;
- Installation du poste de livraison (selon les préconisations d'Enedis) ;
- Câblage (aérien) et raccordement des réseaux ;
- Remise en l'état des zones impactées par la construction ;
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.

Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront communiquées aux différents prestataires intervenant sur site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est prévue pour 30 ans minimum.

En phase d'exploitation, le site sera géré et surveillé à distance grâce à la présence de capteurs et d'un monitoring de la centrale. Des opérations de maintenance préventives et curatives seront réalisées par les équipes exploitation de TotalEnergies.

Par ailleurs, une végétation rase sera maintenue sous les panneaux et dans l'enceinte du projet. Du fait de l'historique du site (ancien dépôt pétrolier), l'entretien de la végétation sera mécanique. De même, un entretien (a minima annuel) des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sera réalisé selon les préconisations du SDIS.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet faisant une puissance inférieure à 1 MW, il sera soumis à une demande de déclaration préalable (DP), d'instruction communale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Emprise projet (surface clôturée) : - Hauteur au point bas / point haut : - Puissance estimée de la centrale : - Surface des constructions (locaux techniques) : - Surface projetée des panneaux :	- 1.25 ha - 0,8 m / 2,37 m - 0,991 MWc - 25 m ² - 4 495 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Armands _____

Localité : Mison _____

Code postal : 0 4 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 8 5 ' 5 3 " 3 Lat. : 4 4 ° 2 6 ' 7 1 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'Urbanisme, le site est en zonage AUf.

Une délibération communale datant du 19 décembre 2021 mentionne une modification prochaine du PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : ZNIEFF de type I / II : « Le Grand Buëch, [...] » (930020423 et 930020421) à 1,5 km à l'O et « Plateaux des Taillas et du Grand Bois » (930020097), à 2 km à l'E. ZNIEFF de type II : « Massifs des Préalpes Delphino-Provençales [...] » (930020432), à 4 km à l'O et « La Moyenne Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron » (930012748), à 4 km à l'E.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de plus de 20 km autour du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale) ou zone de conservation halieutique n'est situé dans un rayon de 5 km autour du site. Le parc naturel régional « Baronnies Provençales » (FR8000052) est situé à 1,7 km au sud-ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mison est concernée par un plan de prévention du bruit relatif à l'autoroute A51 approuvé par arrêté préfectoral n° 2019-165-013 du 14 juin 2019. Toutefois, la zone d'implantation du projet est éloignée des zones couvertes par le PPEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas au sein d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, d'un monument historique ou de ses abords ou d'un site patrimonial remarquable. De photomontages sont proposés en annexe 12.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a fait l'objet d'une délimitation au droit ou à proximité de la zone d'implantation du projet. Dans le cadre du diagnostic écologique mené par le bureau d'études Artelia, aucune zone humide (critère végétation ou pédologique) n'a été identifiée au droit du projet. (cf. Annexe 10 - Note écologique)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRN ou PPRT prescrit ou approuvé sur la commune de Mison
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'historique du site, la parcelle a été polluée et a fait l'objet d'une dépollution. En 2014 le Préfet a signifié à TotalEnergies la fin du suivi piézométrique et l'autorisation de reboucher les piézomètres. Identifiants Basol : SSP000564001 / Ancien site industriel : PAC0400202 / Secteur d'Information des Sols : SSP00056400101.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mison est comprise dans la Zone de Répartition des Eaux du bassin versant du Buëch (Arrêté n°2015-365-1). Toutefois, il est à noter que le projet de centrale photovoltaïque ne nécessite pas de prélèvements d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base Cart'eaux Atlas Santé, le site ne se trouve pas au droit ou à proximité de périmètres de protections de captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en limite du site "Château, vieux village de Mison et abords" (93100005), le site n'est toutefois pas visible depuis le vieux Village et ses abords. Il sera cependant très légèrement visible depuis le château au niveau d'une percée. Un photomontage (photomontage A en annexe 12) propose le point de vue avant et après projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches du site sont : - D. Habitats : " Le Buech" (FR9301519) située à 1,4 km au sud-ouest du site « La Durance » (FR9301589) située à 4,2 km à l'est du site. - D. Oiseaux : " La Durance" (FR9312003) située à 4,2 km à l'est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sites classés dans un rayon de plus de 5 km autour du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour l'installation de la centrale photovoltaïque.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La situation du site reste inchangée, il n'y a pas d'impacts envisagés sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principaux enjeux identifiés par le bureau d'études (BE) se cantonnent aux OLD. Des mesures ER sont proposées suite aux inventaires écologiques sur plusieurs saisons réalisées par le BE. Celles-ci seront respectées et sont reprises en partie 6.4 du présent document. Une cartographie des enjeux naturalistes ainsi qu'un diagnostic écologique sont proposés en annexe 10. Les impacts résiduels du projet ont été estimés à très faibles à nuls.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étant donné la localisation du projet, l'historique associé sur la zone ainsi que les espèces observées, le projet n'est pas de nature à générer d'incidences notables sur les espèces inscrites au FSD des sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au droit d'un ancien dépôt pétrolier, n'étant plus exploité depuis plusieurs années.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risques technologiques. Les SUP liées à l'historique du site seront respectées. Il n'y a pas de contraintes identifiées au PLU concernant la servitude liée à la canalisation de transport de produits chimiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mison n'est concernée par aucun PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier (6 mois environ), le trafic sera lié à l'approvisionnement des matériels. En phase exploitation, le trafic sera très faible, similaire au trafic actuel pour l'entretien du site. La maintenance préventive et curative sera effectuée de préférence par des véhicules légers n'engendrant pas d'augmentation significative de trafic.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées. Elles auront lieu uniquement en journée pendant la semaine et seront limitées.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive, persistante ou spontanée ne peut être émanée des éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration ne sera émise par le projet.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse ne sera engendrée par l'installation de la centrale solaire MSN.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation d'une centrale solaire ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines. En effet, la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs). En phase chantier, si des poussières sont mises en suspension lors de opérations, des mesures seront prises pour limiter leur envol.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet, chronique sous forme liquide est envisagé. Des kits anti-pollutions sont prévus durant la phase chantier afin de parer à toutes pollutions telles que des fuites accidentelles d'hydrocarbures.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en phase d'exploitation ne conduit à aucune présence d'eaux résiduelles, urbaines ou industrielles et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une installation photovoltaïque ne produit pas de déchets dangereux ou inertes. Durant la phase de travaux, l'ensemble de déchets inertes tels que les emballages des modules photovoltaïques seront dirigés vers les centres de traitement adaptés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est situé dans aucun zonage de protection en lien avec le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Par ailleurs, il est à noter que le projet s'implante au droit d'un territoire vallonné, les éventuelles incidences visuelles associées au projet sont faibles de par ce contexte local. Deux photomontages sont proposés en annexe 12.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche de projets connus et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public a été réalisée sur la commune de Mison et les communes voisines sur la période s'étalant du 01/01/2019 au 20/09/2023.

Cette recherche a mis en avant deux projets, l'un sur la commune de Mison (projet photovoltaïque) et l'un sur la commune de Sisteron (curage du pierre à graviers du Büech). Pour le premier projet, il s'agit du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (ENGIE GREEN), toutefois, ce projet a depuis été arrêté suite notamment à un avis défavorable du CNPN, et n'est plus en cours de développement. Le second projet, de curage d'un piège à graviers sur la commune de Sisteron est localisé à plus de 9 km de la centrale solaire MSN.

Aussi, le projet "Centrale MSN" n'est pas susceptible de présenter des incidences cumulées avec d'autres projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une note écologique reprenant les états initiaux, la cotation des impacts bruts, les mesures proposées ainsi que la cotation des impacts résiduels du projet est proposée en annexe 10.

Les inventaires écologiques ainsi menés par le bureau d'études ECO-MED et Arcadis, ont conduit à montrer la présence d'enjeux modérés au droit de la zone d'étude. Suite aux mesures d'évitement et de réduction proposées, l'impact résiduel du projet est considéré comme nul à très faible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La note écologique proposée en annexe 10 détaille précisément les mesures prévues dans le cadre du projet.

Celles-ci sont reprises succinctement ci-après :

- Adaptation de l'emprise du projet photovoltaïque;
- E1 : Évitement des arbres gîtes potentiels au sein des OLD;
- R1 : Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces faunistiques à enjeux et défavorabilisation écologique des emprises en amont des travaux;
- R2 : Adaptation des modalités du 1er débroussaillage de l'OLD, précédent la phase d'exploitation, aux enjeux écologiques;
- R3 : Assurer un entretien écologique du parc photovoltaïque et de ses abords;
- R4 : Création de gîtes en faveur de la petit faune;
- R5 : Adaptation des clôtures à la faune sauvage;
- R6 : Limitation et adaptation de l'éclairage - évitement de l'effarouchement de certaines espèces de chauves-souris;
- R7 : Gestion des espèces exotiques envahissantes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet photovoltaïque de petite envergure a pour but de valoriser une parcelle dégradée en permettant de produire de l'énergie renouvelable et d'alimenter le réseau électrique local.

Le projet a été pensé pour éviter les zones présentant des enjeux écologiques. De plus, des mesures de réduction sont prévues dans le cadre du projet, limitant ainsi l'impact de celui-ci sur l'environnement. Sans préempter sur un avis de l'Autorité environnementale, au regard des impacts résiduels globalement nuls, très faibles et faibles, et sauf avis contraire de la DREAL, aucune mesure de compensation ne paraît nécessaire. En effet, les mesures d'évitement et de réduction préconisées permettront d'atténuer significativement les impacts et écarter a priori le risque de destruction d'espèces protégées.

Ainsi, au vu de la nature du projet, de sa zone d'implantation et de l'absence d'impact résiduel notable sur l'environnement, celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Plan de masse du projet Annexe 9 : Justification du projet et historique du site Annexe 10 : Note écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 11 : Courrier de la DRAC Annexe 12 : Photomontages et contexte paysager Annexe 13 : Délibération favorable (Modification du PLU)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 14 : CETI	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Toutes les annexes (3 à 14) sont jointes dans un seul et même document joint à la demande d'examen au cas par cas	<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GROLEAU

Prénom LAURENT

Qualité du signataire Directeur Régional EST du Développement

À Avignon

Fait le 02/10/2023



Signature du (des) demandeur(s)

